49e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 23 9 JUIN 1932

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

L'ÉGLISE DE FRANCE ET LA 3e RÉPUBLIQUE

d'après l'ouvrage du P. Lecanuet

(Second article)

SOMMAIRE. — I. Peut-on compter au nombre des causes de la défaite de l'Eglise, une déchéance quelconque du clergé de France à cette époque ? — II. Y eut-il au moins des maladresses et lesquelles ? — La situation politique en France. — La question du drapeau et le comte de Chambord. — III. La fusion des partis monarchistes. — Les attaques des partis républicains. — Le long silence du comte de Chambord. — Les angoisses des royalistes. — IV. Les manifestations religieuses en faveur de la monarchie.

Nous avons essayé, dans un précédent article [1], d'apprécier le grand ouvrage du P. Lecanuet, du point de vue de la technique historique. Nous avons constaté que cette œuvre, riche en *analyse*, demeure pauvre en *synthèse*. En d'autres termes, elle contient le détail des faits et des documents, elle expose les événements et les idées, avec abondance et précision ; elle ne présente que ce minimum d'inexactitudes que la critique la plus exigeante doit concéder à la faiblesse humaine. Mais elle n'explique pas, et qui pis est, quand elle veut expliquer, elle explique mal. Elle ne veut voir les choses que du biais d'un libéralisme vague et contestable. Elle ne va pas au fond des conceptions en présence et n'en épuise pas le contenu. Il s'ensuit que les divers chapitres de cette histoire sont juxtaposés plutôt qu'ils ne sont liés ensemble. La subordination des faits y est mal établie, et le récit ne met pas en suffisante saillie ce qu'on nomme les « tournants de l'histoire », c'est-à-dire ces événements décisifs à la suite desquels la situation des forces en présence n'est plus la même et où l'on entre dans des chemins nouveaux.

Nous aurions pu également reprocher au P. Lecanuet d'avoir omis la bibliographie. Mais cette critique a beaucoup moins de gravité que la précédente. Si son œuvre ne nous donne en effet aucune bibliographie d'ensemble, ordonnée et méthodique, les indications bibliographiques sont fort nombreuses au bas des pages et le lecteur attentif n'y perd rien.

Laissons donc de côté ce reproche de pure forme et engageons-nous, dans le récit que le R. P. nous donne, avec le désir d'y mettre, s'il se peut, l'ordre qui y manque et la logique interne qui en est absente.

I

Recherchant les causes de la défaite de l'Eglise en France après 1871, nous en avons trouvé deux principales : l'apparition du dogme révolutionnaire et le monopole napoléonien de l'Université.

Dans le dogme révolutionnaire, nous avons distingué une « métaphysique » et une « physique » ou, si l'on veut, une « mécanique ». La métaphysique vient de Rousseau : c'est le dogme de la souveraineté populaire, source de tout droit, de tout devoir, de tout pouvoir. La physique ou la mécanique vient de Talleyrand et de Sieyès, qui ont réussi à faire tenir pour évident de soi que la souveraineté du peuple n'est faite que pour être déléguée intégralement, sans réserve ni retard, aux « légistes » qui représentent la nation et qu'investit le nombre.

Le monopole universitaire nous est apparu comme aboutissant à former une bourgeoisie tantôt déiste, tantôt et le plus souvent matérialiste, ennemie de l'Eglise au nom d'une science frelatée et d'une philosophie superficielle, avide de pouvoir, d'honneurs et de profits, vigoureuse du reste, pleine de sève et de verdeur, taillée pour la lutte électorale et la bataille politique, tenant le haut du pavé par la presse, par le prestige des grades et des diplômes officiels, par son entente des affaires et son goût de l'action.

Ces deux premières causes, qui expliquent la défaite de l'Eglise, sont corrélatives et marchent dans le même sens. Il est fort probable qu'elles ne pouvaient entrer en action l'une sans l'autre ou que, si elles avaient agi séparément, le résultat eût été fort différent.

Mais à ces deux premières causes devons-nous en joindre une troisième ? Lorsque deux armées sont en présence, si l'une l'emporte sur l'autre, cela peut tenir soit à la supériorité de son armement et aux circonstances qui ont joué en sa faveur, soit à l'infirmité ou à l'indiscipline de l'armée adverse, soit à ces deux causes réunies.

La première chose que l'historien doit se demander, après avoir décrit la puissance et l'ordre des forces d'attaque, c'est la valeur et l'organisation des forces de défense. Et s'il se trouve que ces forces aient présenté le nombre et la qualité qui auraient dû suffire à la victoire, il ne restera plus qu'à incriminer des *fautes de tactique* ou

[1] Voir l'*Ami* du 21 avril, p. 241 et suiv.

de *stratégie*, en un mot, des erreurs et des maladresses dans l'ordre de l'action.

C'est ici qu'un sévère examen de conscience s'impose. En toute sincérité, pouvons-nous et devons-nous dire que l'Eglise de France était déchue, autour de 1871, et que ses malheurs sont la suite naturelle de sa décadence et de la corruption morale de ses membres ?

Certes, il n'appartient qu'à Dieu de lire dans le fond des cœurs. Mais il y a des indices certains pour l'histoire et ils ne sont pas difficiles à recueillir. Le livre du P. Lecanuet nous fournit à ce sujet tous les renseignements désirables. Il y eut de tristes époques dans l'histoire, où l'on pouvait incriminer la déchéance du clergé : le début du XVI[e] siècle est une de ces époques, la fin du XVIII[e] en est une autre. Mais on ne trouvera, dans une étude aussi attentive et aussi serrée que l'on voudra de l'état moral du clergé de France entre 1871 et 1900, aucun trait qui ressemble à ce que l'analyse historique découvre dans le clergé allemand au temps de Luther, ou dans le clergé français aux veilles de la Révolution.

Tout au plus pourra-t-on reprocher à ce clergé du dernier quart du XIX[e] siècle une certaine tendance à s'embourgeoiser, un certain laisser-aller dans l'accomplissement, d'ailleurs correct et régulier, de son devoir évangélique, comme il arrive, dans une armée trop sûre d'elle même et restée trop longtemps hors de l'action, qu'un peu de relâchement s'introduise et que les ressorts de l'activité soient un peu détendus.

Mais ne restons pas à la surface des choses.

Le P. Lecanuet a plusieurs chapitres, et des mieux réussis, dans son premier volume, sur « les Œuvres catholiques après 1870, — l'Ecole, la Charité, la Vie chrétienne » (chap. IX), — « l'Eglise et la Question sociale, — M. de Mun et les Cercles catholiques » (chap. X), — « les Missions catholiques françaises » (chap. XI). Ces chapitres suffisent à établir que le clergé de France est alors, dans son ensemble, fidèle à sa mission, qui est une mission de dévouement, de charité, d'amour. Le thermomètre de la vie chrétienne, ce qui nous apprend où en est un temps, un pays, un clergé en fait d'esprit évangélique, c'est l'intensité de la charité. Or, la charité du Christ est vivante alors au cœur de l'Eglise. Elle engendre de magnifiques et nombreux dévouements. Les Ordres religieux sont prospères, les vocations abondent. Les Congrégations enseignantes notamment sont extrêmement puissantes : d'après une enquête de 1864, sous le ministère Duruy, on y compte 44.477 membres, dont 8.635 hommes et 35.842 femmes. Ces Congrégations éduquent, à la même date, 19 % du nombre total des petits garçons de France et 56 % du nombre des petites filles. Quelques-unes, comme les Ursulines ou les Frères des Ecoles chrétiennes, remontent aux siècles antérieurs ; la plupart sont de fondation récente : « Il en éclôt presque chaque mois », dit Lecanuet (p. 347). Et si de l'enseignement on passe aux Œuvres de charité proprement dite, on rencontre tant d'institutions diverses que l'historien avoue être obligé de s'en tenir à une sèche énumération. M. de Melun a eu la pensée de dresser le catalogue de ces Œuvres et il a fait un volume qui a pour titre : *Le Manuel des Œuvres* (Paris, Poussielgue, 1878). Il y a des œuvres de *maternité*, qui s'occupent de l'enfant avant qu'il soit au monde. Il y a des *Crèches* pour l'accueillir, lorsqu'il est né. Le nombre et la variété des Orphelinats ne cesse de s'accroître : Œuvre de l'Adoption, — Société générale de protection de l'enfance abandonnée ou coupable, — Œuvre de Sainte-Anne, — Association des Jeunes Economes, — Œuvre nationale des Orphelins de guerre, — Société de patronage des Orphelins agricoles, — Orphelinat des Apprentis, — Maison de Famille de l'abbé Sarrauste, — Asile des jeunes garçons infirmes et pauvres, — Maison de famille des jeunes ouvrières, — Œuvre des jeunes poitrinaires de Villepinte, etc. Et que dire des Hospitalités de toute nature et qui s'efforcent de porter remède ou soulagement à toutes les sortes de misère ? Quelle plus magnifique Congrégation que celle des *Petites Sœurs de l'Assomption*, qui viennent d'être fondées, en 1865, par le P. Pernet, et qui se développent puissamment dans la période que nous examinons ?

Il faut lire, dans Lecanuet, les pièces à l'appui de cet examen. Il est impossible de n'être pas frappé de la vitalité religieuse qui se manifeste alors au sein de l'Eglise de France. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que notre historien élève quelques doutes sur l'habileté de la campagne sociale de M. de Mun et de ses émules. Il estime que le fait de brandir à tout instant le *Syllabus* était à tout le moins une maladresse. Nous ne reviendrons pas sur cette question. Mais ce que le R. P. ne conteste pas, ce que nul d'ailleurs ne peut contester, c'est l'ardeur de générosité, d'esprit apostolique, de véritable charité qui préside à tout ce mouvement.

Et si de là on passe aux Missions étrangères, c'est pour y rencontrer des prouesses plus admirables encore. C'est surtout pour constater que la France est alors au tout premier rang de l'action apostolique dans le monde païen :

« Dans les dernières années du règne de Pie IX, le personnel employé dans les Missions catholiques du monde entier s'élève au chiffre approximatif de 60.000, prêtres, frères et religieuses de tous Ordres. Sur ce chiffre, la France, nation missionnaire par excellence, s'inscrit à elle seule pour 40.000. On compte environ 6.100 prêtres européens et parmi eux 4.500 sont Français, soit 75 0/0. A ces prêtres viennent s'adjoindre 3.300 frères et 10.500 religieuses, en tout 18.500 missionnaires de race française. Le reste se compose de prêtres, Frères, Sœurs auxiliaires indigènes, formés par les missionnaires français et soumis à leur direction. Ainsi, remarque Mgr Baunard [1], « les deux tiers du total des missionnaires sont Français. Les quatre cinquièmes des Frères et des religieuses viennent de France. La

[1] *Un siècle de l'Eglise de France*, p. 423.

France peut revendiquer les cinq sixièmes des martyrs. Sur les 119 prêtres mis à mort depuis cent ans en haine de la foi, il y a 95 Français. » (Lecanuet, p. 424).

Chaque année, c'est l'élite des Grands Séminaires qui part pour les missions lointaines. Chaque année, l'amour du Christ, la soif héroïque des souffrances et du martyre même, supportés en son nom et pour sa gloire, arrache à la douceur de la patrie et du foyer français, des centaines de jeunes gens et de jeunes filles, qui s'en vont porter l'Evangile à des populations qui ne les attendent point, qui ne les désirent pas, qui n'auront pour eux, le plus souvent, que mauvais traitements ou hostile indifférence. Derrière eux, les catholiques de France prient et font des collectes pour subvenir à leurs besoins les plus pressants. La *Propagation de la Foi* est une œuvre française d'origine, qui s'est répandue dans tout l'univers chrétien, mais où la France garde la meilleure part. En 1871, sur 5.020.897 fr., que l'œuvre recueille, la France donne à elle seule, malgré ses malheurs, 3.498.745 fr. Les années suivantes, la proportion se maintient à peu près. En 1876, lorsque la Propagation de la Foi est sur le point d'atteindre son sixième million, la France dépasse son quatrième. L'Œuvre de la Sainte-Enfance, celle des Ecoles d'Orient, celle des Partants, les Œuvres apostoliques ajoutent les sommes qu'elles reçoivent à ce que donne pour les Missions la Propagation de la Foi. On peut distribuer ainsi chaque année 1.200 fr. à chaque évêque missionnaire et 660 fr. à chaque prêtre. Joignez-y des honoraires de messes. C'est avec ce maigre budget que l'apostolat catholique doit réaliser les merveilles qu'il rêve. On a calculé qu'un missionnaire protestant coûte environ douze fois autant qu'un catholique. Heureusement que la fécondité de l'évangélisation n'est pas en proportion directe ou indirecte avec les ressources financières !

Le P. Lecanuet suit nos missionnaires dans les différents champs de leur activité, en Asie, en Afrique, en Océanie, en Amérique. Il dit leurs efforts, leurs sacrifices, leurs succès. C'est une véritable épopée, c'est la croisade éternelle : *Gesta Dei per Francos!* Ce chapitre est l'un des plus beaux de ce tome Ier.

De tout cela, nous ne voulons retenir que ce fait évident et frappant : l'Eglise de France, à cette date, est pleine de vigueur et de force, elle ne donne à aucun point de vue l'impression d'un corps anémié ou languissant. Le P. Lecanuet le constate en propres termes : « Malgré certaines critiques que nous avons dû faire, écrit-il, l'Eglise de France donne, à l'époque que nous étudions, l'impression d'une force incomparable. Cette grande armée du clergé séculier et régulier, parfaitement soumise au Pape et aux évêques, disciplinée, active, dévouée jusqu'à la mort, animée d'une foi vivante et profonde, lutte pour défendre et développer cette foi au sein de la société qui l'entoure. » (P. 309).

Il ne fait de réserves que sous le point de vue intellectuel. Nous avons dit déjà que nous estimons ces réserves tristement justifiées. Nous avons dit également que cette situation inférieure du clergé, dans le domaine de la science et spécialement de l'histoire et de la philologie, est une conséquence à jamais déplorable du monopole universitaire. L'Eglise ignore, en général, l'ampleur du mouvement qui se dessine contre sa foi, au nom de la science. Ce mouvement est d'origine protestante, mais il est universitaire dans son essence.

« Tous les jours, écrit Lecanuet, l'Allemagne engendre contre l'Eglise des factums lourds, épais, indigestes, qui seraient sans danger, s'ils n'étaient aussitôt traduits, allégés, mis à la portée du public français. C'est la *Revue Germanique,* où écrivent Littré, Renan, de Rougé, Taine, etc., qui, surtout pendant les dix dernières années de l'Empire, accomplit cette vulgarisation. Ce mouvement continue sous la République. De 1872 à 1878, Renan publie l'*Histoire des Origines du Christianisme*. Dans les régions élevées de la société, magistrats, avocats, professeurs dévorent avec avidité ces livres d'une forme séduisante et perdent insensiblement la foi traditionnelle.

Le danger est formidable. Les libres-penseurs triomphent. Sous les formes les plus obséquieuses, ils pressent l'Eglise de répondre aux affirmations de la science... « Telle est aujourd'hui la situation de la théologie vis-à-vis de la critique, écrit M. Vacherot, qu'elle ne semble plus avoir que l'un de ces deux partis à prendre, ou répondre directement et les textes à la main aux prétentions de la science nouvelle, ou se résigner à la nécessité des temps, en les acceptant... Après avoir perdu les vastes domaines de la nature, il est visible qu'elle est en train de perdre les domaines plus obscurs de l'histoire, et que le moment n'est plus éloigné où il lui faudra céder ces profonds et intimes domaines de la conscience qui sont ses derniers retranchements. Il est sans doute un parti de théologiens qui résistera toujours à l'expérience historique et morale, comme il a résisté à l'expérience physique ; mais dans cette lutte obstinée contre la loi du progrès, garderont-ils en psychologie, en morale, en histoire, la direction de la pensée moderne qui leur a échappé en astronomie et en physique ? Le passé semble ici répondre de l'avenir [1]. »

Le P. Lecanuet cite ensuite un passage de Mgr Baunard, dans sa *Lettre aux évêques sur l'utilité de l'instruction scientifique dans le clergé* [2]. Jusqu'au XVIe siècle, l'Eglise a tenu dans ses mains le sceptre de la science. A cette époque, dit Baunard, « au lieu de prendre la tête du mouvement scientifique provoqué par la méthode expérimentale de Bacon, elle se confine exclusivement dans le théologique pur, délaissant ou à près les sciences d'observation, lesquelles s'émancipant alors de sa tutelle, s'avancent à grands pas, sans elle et bientôt contre elle, à la conquête du monde moderne. » Après la Révolution, alors que le monopole universitaire vient d'être créé par Napoléon, on ne songe même pas à organiser une Ecole supérieure ecclésiastique. Le cardinal Fesch et Mgr Frayssinous en ont l'idée; mais l'épiscopat ne les soutient

[1] E. Vacherot, *La Religion,* passim, cité par Lecanuet, p. 310.

[2] Paris, Poussielgue, 1898.

pas. « En 1825, dit Lecanuet, Charles X offre à cet effet le Val-de-Grâce, propose de le doter de 200.000 francs : on laisse échapper cette magnifique occasion. Sous les régimes suivants, la vieille Sorbonne reconstituée a quelques professeurs éminents ; mais leurs cours sont désertés par le clergé, sous prétexte de gallicanisme. » On ne voit pas, du reste, que ces professeurs aient opposé aux agressions de ce qu'on nomme alors la « science » une résistance bien efficace. Dans les Grands Séminaires de cette époque, Mgr Meignan déclare que « l'enseignement théologique est d'une faiblesse proverbiale. » La loi du 15 mars 1850, en donnant à l'Eglise la liberté de l'enseignement secondaire, fait une première brèche dans la forteresse hérissée du monopole universitaire. Il faudra des professeurs aux collèges libres fondés par le clergé. Les évêques ne se montrent pas toujours assez exigeants sur la préparation scientifique de ces professeurs. Il existe pourtant trois « petites Ecoles normales ecclésiastiques » avant 1875, pour préparer à la licence les futurs professeurs : l'Ecole St-Aubin d'Angers, créée en 1872 par Mgr Freppel, la maison des Chartreux à Lyon, et surtout l'Ecole des Carmes à Paris. Cette dernière maison remonte à 1845. Son premier licencié a été l'abbé Foulon, plus tard cardinal-archevêque de Lyon, son premier docteur Lavigerie. Mais bien que l'Etat fournît annuellement 24 bourses, le nombre des élèves atteignait péniblement la vingtaine. « L'indifférence des évêques pour la haute culture ecclésiastique et la formation des professeurs était telle que les 84 diocèses de France ne suffisaient pas à pourvoir de titulaires ces 24 bourses [1]. »

Les Ordres religieux ne fournissent pas plus que le clergé séculier les savants éminents qui pourraient relever l'imprudent défi de la « science » à l'égard de la foi. Oratoriens, Jésuites, Maristes se confinent dans la direction de leurs collèges. Un Gratry est une exception ; un Monsabré est orateur plus que savant proprement dit. « On ne saurait trop regretter, remarque Lecanuet, que les Sulpiciens, qui attiraient chaque année dans leur Congrégation l'élite de leurs 24 Séminaires, n'aient pas mieux compris à quoi les obligeaient, sous le rapport scientifique, les besoins modernes de l'Eglise » (p. 314).

Les évêques constatent bien que la situation est dangereuse. Les plus pénétrants n'hésitent pas à pousser un cri d'alarme. « Ce qui manque évidemment au clergé français, c'est une science supérieure », écrit Mgr Turinaz au cardinal de Paris, Mgr Guibert, le 8 septembre 1874. Et Mgr Lavigerie est plus explicite encore :

« Oh ! que ma voix n'est-elle assez forte pour se faire entendre de tous ceux qui nous suivent dans la carrière, aspirant à servir l'Eglise, à la soutenir, à la défendre !... Les premiers apologistes de la foi, les Justin, les Cyprien, les Origène, les Clément, les Tertullien, les Augustin, les Jérôme, dans des siècles qui ressemblaient aux nôtres, se servirent pour confondre le paganisme des armes qu'ils empruntèrent aux écoles savantes de leur temps ; il faut que les docteurs nouveaux demandent aux sciences de notre temps les armes avec lesquelles ils renverseront l'incrédulité. Qu'ils entrent dans cette voie ! qu'ils y consacrent leur vie ! Que dans nos Universités renaissantes, on se propose de confondre ces grandes erreurs, auxquelles la physique, la géologie, la chimie, toutes les sciences prêtent aujourd'hui leur nom ! Qu'ils réduisent à néant les tristes hypothèses sur lesquelles l'impiété construit ses systèmes ! Qu'ils montrent l'unité sublime qui unit toutes les œuvres de Dieu ! Qu'ils en dressent à leur auteur un trophée magnifique ! C'est ce que fit Augustin pour les sciences de son temps. Où est le génie qui parlera aux temps nouveaux le langage qu'ils attendent et donnera à nos sciences la *Cité de Dieu !* [1] »

Il se pourrait fort bien que nous tenions ici l'une des causes, et non des moindres, du recul de l'Eglise catholique en France, dans le dernier tiers du XIXe siècle.

Toutefois, nous ne croyons pas que ce soit la principale. C'est peut-être la plus profonde et la plus grave en soi, mais ce ne fut pas, dans la suite des faits, la plus agissante et la plus néfaste. Au moment même où elle commençait à devenir tout à fait redoutable, la loi sur la liberté de l'Enseignement supérieur (12 juillet 1875) permettait enfin à l'Eglise d'y porter remède, et rien ne prouve précisément ce que nous voulons établir ici, la vitalité religieuse de l'Eglise de France, mieux que les énormes sacrifices qu'elle sut s'imposer, au lendemain du vote de cette loi libératrice, pour créer immédiatement les cinq Universités qui sont aujourd'hui sa gloire.

Mais si le P. Lecanuet nous fournit toutes les preuves de l'intensité de vie chrétienne qui anime alors notre Eglise nationale, nous sommes en mesure, aujourd'hui, de corroborer ces preuves, d'une façon irréfutable, par l'examen de faits postérieurs à la période dont il s'occupe.

C'est au sein de la tempête que l'on voit la vigueur d'un arbre ; c'est quand le vent fait rage que l'on constate si ses fruits sont sains : tout ce qui est piqué ou pourri tombe de l'arbre. C'est pourquoi, lorsque la Révolution passa sur l'Eglise de France, on put voir ce qu'il y avait de gâté dans son sein et ce qu'il y restait de foi ardente, de charité surnaturelle, d'héroïsme en face de l'épreuve. On aperçut d'un côté les confesseurs de la foi, les martyrs, la foule immense de ceux qui ne tremblèrent ni devant la guillotine, ni devant les pontons de l'île de Ré, ni en face de l'existence de l'outlaw sur le sol de la patrie, ou celle de l'exilé sur la terre étrangère, et de l'autre côté, ceux qui n'attendaient qu'une occasion pour renier leur passé, renoncer à leur vocation et chercher à prendre place dans la société nouvelle, créée par

[1] *Etude sur la formation des professeurs ecclésiastiques*, par l'abbé Pautonnier, directeur du Collège Stanislas, Paris, Poussielgue, 1894, p. 22. — Cité par Lecanuet, p. 313.

[1] *Mandement sur la Conspiration actuelle contre Dieu et l'Eglise*, sept. 1877 (Lecanuet, p. 315 et suiv.).

le bouleversement général de nos institutions nationales.

Rien ne juge mieux une Eglise que ces terribles expériences.

Or, la génération cléricale qui a connu la défaite, en face du radicalisme franc-maçonnique de notre temps, eut à subir une épreuve du même genre que celle que l'on vient de rappeler. Elle a été spoliée, réduite à la pauvreté, presque à la misère, tenue en suspicion, traitée en caste de parias, par la Séparation de 1905. On avait pris tous les moyens d'introduire dans son sein la division, le découragement, la crainte. Elle voyait l'avenir se fermer pour ainsi dire devant elle ; on la chassait des presbytères et des palais épiscopaux ; les Séminaires étaient fermés. La persécution, pour n'être pas sanglante, n'était ni moins redoutable, ni moins perfide que celle de 1791 et des années suivantes ; elle l'était peut-être même davantage. Or, nous n'avons eu alors ni schisme, ni désunion. Le clergé de France a marché comme un seul homme. Les catholiques se sont montrés admirables pour leurs prêtres. Ils les ont pris à leur charge, comme déjà ils avaient pris les écoles primaires et les Facultés catholiques, sans parler des Collèges, qui peuvent à la rigueur se suffire pécuniairement, à la condition de ne donner à leurs professeurs que des traitements de famine. En tout cas, l'on n'a vu se séparer avec éclat de leurs anciens confrères ni un Talleyrand, ancien évêque, ni un Fouché, ex-oratorien, ni même un Chabot, ex-capucin, ou un dom Gerle, ex-chartreux. Il n'y a pas eu d'Eglise dissidente, acceptant les chaînes de l'Etat pour garder la jouissance des biens ecclésiastiques. Et la fidélité du clergé régulier ne l'a cédé en rien à celle du clergé séculier. Si la plupart des fondateurs du protestantisme, un Luther, un Bucer, un Œcolampade, un Lambert d'Avignon et tant d'autres n'étaient que des moines déserteurs, l'Eglise contemporaine de France n'a rien vu de semblable. Elle a au contraire été consolée, dans ses infortunes, par des actes de sacrifice, une dignité, une patience, une grandeur d'âme que l'on ne rencontrerait peut-être pas sans peine aux plus belles époques de l'histoire chrétienne.

Et comme si la démonstration était encore incomplète, ou si la Providence tenait à faire éclater avec une évidence encore plus grande la vertu du clergé français, comme autrefois celle du saint homme Job, huit ans après la mise en vigueur de la Séparation, ce clergé affrontait victorieusement une nouvelle épreuve, d'un genre bien différent, mais non moins concluante que la précédente. La France était envahie. Les anciens persécuteurs de l'Eglise, ou du moins ceux qui acceptaient comme un fait légal la situation injuste qui lui était faite, se hâtèrent de proclamer l'*union sacrée*. Le clergé n'hésita pas une minute sur son devoir : les séminaristes quittèrent leur maison de formation, les prêtres sortirent de leurs presbytères d'emprunt, les religieux rentrèrent d'exil. Tous ne voulurent voir que la patrie en péril. Pas un mot ne s'échappa de leurs lèvres pour rappeler un passé odieux et encore récent.

Mais ce n'est ni de leur abnégation, ni de leur patriotisme que je prétends ici tirer argument. Ce qu'il nous importe présentement de remarquer, c'est que tous ces jeunes prêtres, religieux et séminaristes, — je veux dire : tous les survivants, — retournèrent paisiblement et sereinement, les uns à leur ministère, les autres à leurs couvents ou à leurs études, après avoir été, pendant cinq ans, éloignés de tout ce qui était leur vie et l'aliment de leur sainte vocation. Il n'y eut parmi eux qu'un très petit nombre de défections. Et certes, c'était bien une preuve, s'il en fut jamais, de la solidité inébranlable de leurs convictions non seulement chrétiennes, mais, si je puis dire, sacerdotales, et la marque la plus authentique qu'ils sentaient bien en eux l'appel de Dieu. Etant donné surtout que cette seconde épreuve venait après la première, c'est-à-dire qu'en rentrant, après la guerre, « dans leurs foyers », suivant l'expression militaire, ils n'ignoraient pas qu'ils allaient y retrouver cette pauvreté voisine de la misère à quoi la Séparation les avait réduits, aggravée encore par la pénurie financière dont allait souffrir le pays tout entier !

Concluons donc que ce clergé de France a donné, et donne encore, Dieu merci, l'impression d'une constance, d'une fermeté, d'une union, d'une force de conviction et de foi, comme on en a rarement rencontré au cours de sa longue histoire. Ce n'est donc pas à une déchéance, à je ne sais quel amoindrissement de sa vitalité chrétienne qu'il faut attribuer la défaite qu'il a subie. Il faut chercher autre chose, et cela vaut mieux, à tous égards.

On ne pourra lui reprocher que de la maladresse, de la fausse manœuvre, au point de vue politique et social, et cela est plus aisément réparable.

Il nous reste ainsi deux choses à considérer : 1° quel genre de maladresse fut commise par le clergé de France, entre 1871 et 1880, et 2° de quel appoint eût été, pour éviter le faux pas qu'on peut lui reprocher, le *libéralisme* entendu au sens du P. Lecanuet ?

II

La grosse question qui se posa pour le pays, au lendemain des désastres de 1870-71, fut celle du régime politique pour lequel il allait opter. Le bonapartisme avait sombré dans la honte de Sedan ; il était désormais, et probablement pour de longues années, impossible. Il ne restait en présence que la Monarchie ou la République.

Toutes les chances parurent être d'abord en faveur de la première. La République n'avait pas laissé de bons souvenirs. Sans doute, le gouvernement de la Défense nationale avait sauvé l'honneur du pays, en luttant jusqu'à la limite de nos forces contre l'injuste agresseur. Mais la France était

lasse ; elle ne voyait que les malheurs de la guerre et l'inutilité d'un effort désormais sans espoir. Les gens sensés désapprouvaient ouvertement la politique de « guerre à outrance » qui était celle de Gambetta. Il arrivera à Thiers, en 1872, d'appeler cet acharnement « une politique de fou furieux ». De fait, aux élections du 8 février 1871, le pays se prononça en masse pour la paix. Et il envoya à l'Assemblée de Bordeaux environ 400 monarchistes, 200 républicains et une trentaine de bonapartistes plus ou moins déguisés. Si l'on admet le principe de la souveraineté populaire, — et l'on sait qu'il fait le fond de ce qu'on nomme le régime démocratique moderne, — on doit dire que la France s'était prononcée et que tous devaient s'incliner devant son verdict. La Monarchie était faite. Elle n'avait plus qu'à choisir son heure. On pouvait commencer à préparer les solennités de l'entrée du Roi.

Que le clergé se soit réjoui, nul homme de bonne foi ne pourra lui en faire un reproche. Placez-vous du côté du principe « révolutionnaire », la souveraineté de la nation, — principe contre lequel, aussi longtemps qu'il reste dans son domaine propre, celui de la politique, la théologie n'a *rien, absolument rien* à dire, — vous ne pourrez que féliciter le clergé de s'être tenu tout près de la voix populaire. Nous estimons, quant à nous, que toute la politique du clergé tient en ceci : ne jamais se séparer de la partie saine de la nation, marcher constamment avec le peuple, ne jamais faire « bande à part », ne jamais se dresser contre le verdict national, et s'il arrive que la nation soit divisée, comme c'était alors le cas, ne pas avoir peur de suivre, avec dignité et prudence, les remous de l'opinion, ne pas s'attarder à de vaines espérances ou à des regrets superflus lorsqu'une étiquette constitutionnelle a été condamnée par l'opinion. Le clergé ne peut faire que ce que font naturellement et ce qu'ont toujours fait les grands serviteurs du pays, qui voient avant tout la France et ne craignent pas de la servir, même lorsque l'étiquette régnante n'est pas tout à fait de leur goût personnel. En un mot, ce qui peut arriver de pis au clergé, dans le domaine politique, c'est de prendre figure « d'émigré à l'intérieur »[1].

Mais si l'Eglise s'accommode de toutes les formules et de toutes les étiquettes, c'est-à-dire de tous les régimes, on ne saurait lui faire un grief de trouver plus de satisfaction à ceux qui lui semblent mieux disposés à favoriser sa divine mission sur la terre. Elle trahirait les intérêts supérieurs dont elle a la garde, si elle agissait autrement. C'est ce que les légistes jacobins ne veulent jamais comprendre, ce que leur tournure d'esprit les empêche peut-être de saisir. Ils se persuadent, ils proclament en tout cas à qui veut les entendre, que le clergé ne vise qu'à ce qui leur semble à eux le but suprême à atteindre : la domination politique. Ils oublient constamment ou feignent d'oublier que le premier souci du clergé est celui des âmes et que, pour le prêtre, tout le reste est subordonné au bien des âmes. L'historien consciencieux et impartial ne commettra point cette faute de perspective, qui n'est au fond qu'une souveraine injustice. Nous ne reprocherons donc nullement au clergé de 1871 d'avoir accueilli avec joie les indications du suffrage universel et d'avoir vu avec plaisir la faveur que ce suffrage semblait accorder à la Monarchie. Le parti républicain ne cessait, depuis un siècle, de brandir contre la religion les menaces les plus audacieuses et les plus redoutables ; il tendait de toute évidence à la déchristianisation du pays. Le clergé aurait été insensé, en de telles conditions, de se porter de préférence vers un régime que la nation paraissait réprouver, et c'eût été de sa part la marque d'une perversion étrange que de manifester une inclination pour la République, alors que ce mot était synonyme de guerre à la religion, à toute religion.

La seule faute qu'il pût commettre était de se solidariser avec un régime, même censé favorable aux intérêts spirituels qu'il représentait, d'une façon si étroite et si obstinée que si ce régime, pour une raison ou pour une autre, ne pouvait s'établir, il fût exposé à se séparer de la nation.

Or, il arriva précisément que le régime monarchique, par une aventure invraisemblable et contrairement à toutes les prévisions sensées, échoua totalement dans l'entreprise d'une restauration qui semblait si aisée et si naturelle.

La cause de cet échec ? Elle est connue de tout le monde. On a dit souvent : « Les monarchistes étaient *divisés*. Ce sont ces divisions qui causèrent la ruine de leurs espérances politiques. » Ce n'est pas tout à fait exact. Les divisions n'étaient pas insurmontables. La *fusion*, comme on disait alors, devait se faire et elle se fit, alors qu'il n'était pas encore trop tard. La cause de l'échec, ce fut tout simplement la *question du drapeau*, derrière laquelle se cachait une question beaucoup plus grave de *philosophie politique*. Le P. Lecanuet donne les documents essentiels de cette malheureuse affaire dans un chapitre intitulé « Le mouvement catholique et les tentatives de restauration monarchique » (I, 179-224). Un ouvrage récent de Pierre de Luz[1] sur le comte de

[1] Cette politique a été définie une fois pour toutes par S. Augustin, lorsqu'il a écrit : « Pendant qu'elle mène, au sein de la Cité terrestre, sa vie en quelque sorte captive d'exil en cette terre,... la Cité de Dieu n'hésite pas à obéir aux lois de la Cité terrestre, qui régissent les intérêts de l'existence mortelle, afin qu'entre les deux Cités règne toujours la concorde. Elle appelle à elle les hommes de toutes les nations ; elle ne s'inquiète pas de la diversité des usages, des lois, des institutions, par quoi la paix terrestre est assurée et à quoi elle n'a rien à retrancher. Elle s'y adapte. Elle sait que, dans leur diversité, ces lois ont pour fin unique la paix terrestre, et elle ne leur demande qu'une chose, qui est de ne pas contrarier la religion qui enseigne à honorer le Dieu unique, souverain et véritable. Elle contribue d'ailleurs à l'accord des volontés humaines dans l'ordre des intérêts temporels, la piété et la religion étant sauves ! »

[1] Pierre de Luz, *Henri V*, in-8 de 480 p., 36 fr., Paris, Plon, 1931.

Chambord a repris toute cette histoire avec force détails. Et nous avons, depuis la publication de cet important ouvrage, un témoignage nouveau et de toute première importance : je veux parler de la partie des *Mémoires* du duc de Broglie qui a été publiée par la *Revue des Deux Mondes* du 1er et du 15 janvier 1932. Nous aurions pu les résumer dans notre Causerie mensuelle sur les Revues ; nous avons préféré les garder pour le présent exposé et nous allons suivre de très près l'exposé de l'homme d'Etat qui joua, en cette période, l'un des rôles les plus importants et les plus décisifs.

III

Le duc de Broglie rappelle en premier lieu que la question du drapeau était ancienne. « Pendant toute la durée du règne de Napoléon III, dit-il, toutes les fois que des tentatives de réconciliation entre les deux branches de la famille royale avaient été essayées, ce point important avait toujours fait l'objet de pourparlers sérieux entre les négociateurs. » Les princes de la maison d'Orléans n'avaient point dissimulé au comte de Chambord que jamais l'armée ne renoncerait « au drapeau qui était devenu pour elle un symbole d'honneur national. » Ils ajoutaient que la nation était dans les mêmes sentiments que l'armée, et que le drapeau tricolore symbolisait à ses yeux le régime instauré en 1789, c'est-à-dire le *régime constitutionnel.* A ce régime, considéré comme la grande conquête des temps nouveaux, on pouvait assurer qu'elle ne consentirait jamais à dire adieu. Le comte de Chambord n'avait jamais opposé à ces représentations une négation formelle. Il avait simplement répondu que les princes n'avaient point qualité pour traiter des conditions de son rétablissement au nom de la France, que ces questions ne pouvaient être réglées en dehors du pays, « que c'était en France, et de concert avec la France, qu'il ferait connaître son sentiment sur ce point, comme sur les autres. » Ces réticences étaient déjà regrettables. Elles prouvent que le prince n'avait pas une idée claire des conditions d'une restauration. Puisqu'il admettait que cette restauration ne pouvait se faire sans le consentement de la France, comment pouvait-il fermer les yeux sur cette évidence qu'un pays a le droit de disposer de ses destinées politiques ? Et qu'est-ce que cela, si ce n'est l'acceptation du principe de la souveraineté populaire ? Que si, à ce principe, il prétendait opposer ce qu'il appelait et ce qu'on appelait autour de lui « le droit de la légitimité », croyait-il que la nation à qui il demanderait de reconnaître ce « droit », ne ferait usage de son suffrage que pour se renier elle-même, en se déclarant liée, à perpétuité, à une dynastie, à un nom, la dynastie qu'il représentait et le nom qu'il portait ?

C'est bien là que se révèle, sous la question du drapeau, une question de philosophie politique. Il semble bien que le comte de Chambord ait cru à un « droit divin », attaché à la descendance légitime des Bourbons, dans la branche aînée, dont il était le chef. On ne voit guère ce que signifierait le « droit de la légitimité, » sans cette conception du droit divin. Et cependant sur quel fondement établir un tel droit ? Quel décret nominatif a concédé à la dynastie des Capétiens, à perpétuité, la propriété exclusive de la souveraineté en France ? Est-ce d'Hugues Capet que l'on prétend tirer cet héritage transmis à ses descendants ? Mais lui-même, il a empiété sur le « droit divin » des Carolingiens, qui avaient empiété sur celui des Mérovingiens. Affirmera-t-on que la nation s'était donnée à jamais aux Bourbons ? L'histoire ne conserve aucune trace d'un pacte de cette sorte. La nation avait été privée du droit de parler pendant près de deux siècles, lorsqu'elle eut l'occasion de le faire de nouveau, en 1789. On ne saurait prendre son silence forcé pour un acquiescement éternel.

Ce que l'on peut dire de plus solide sur cette question si obscure et si bizarre du « droit divin » de nos rois, c'est que la théorie en fut instituée par des légistes gallicans, qui entendaient par là interdire au pouvoir pontifical toute intervention dans la politique royale, même « *ratione peccati* », comme disaient nos vieux canonistes. Au temps où les papes revendiquaient, et avec raison, certes, le droit de morigéner les rois chrétiens, au nom de la morale violée par eux et dont les Souverains Pontifes avaient la garde, les légistes, ces éternels étatistes, ne trouvèrent rien de mieux que de soutenir que le roi tenait son pouvoir directement de Dieu même et qu'il ne devait compte qu'à Dieu de sa façon de l'exercer. De là à conclure que le trône même était un héritage sacré et fondé sur un « droit divin » pour la dynastie régnante, il n'y avait qu'un pas, et les théologiens gallicans finirent par le franchir, à la suite des légistes. Il semble bien que l'absolutisme, très logiquement et raisonnablement construit, d'un Bossuet, insinue ce « droit divin » s'il ne l'implique tout à fait.

Il n'en est que plus étonnant de constater qu'en 1871, ce sont les *ultramontains,* comme on les appelle alors, qui se montrent les partisans les plus convaincus de ce « droit divin » revendiqué par le comte de Chambord sous le nom de « légitimité, » tandis que les « gallicans » se sont ralliés au principe de la monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire issue en somme du consentement exprimé de la nation. Il se produit alors une sorte de « chassé-croisé » des opinions, que l'on ne peut considérer sans surprise. Les ultramontains transportent dans le domaine du *relatif,* qui est la politique, l'esprit d'absolutisme qui n'est à sa place que dans le domaine de la théologie. Ils semblent admettre chez le roi une autorité, que leur sentiment fondé de l'autorité souveraine et infaillible confiée par Jésus-Christ à son Vicaire devrait exclure. Ils paraissent avoir oublié que la théorie du droit divin fut une invention de ce gallicanisme pour lequel ils n'ont pas assez de

sévérité et presque de mépris. Et les gallicans, de leur côté, ne songent plus à ce droit divin que leurs ancêtres dressaient en face de l'autorité du Saint-Siège. Ils ont transporté dans le domaine de la théologie un peu de ce relativisme qui n'est à sa place qu'en politique, et, lorsque s'est posée la grande question de la proclamation de l'infaillibilité pontificale, ils ont soulevé un problème d'opportunité qui n'avait peut-être, au moins chez certains d'entre eux, d'autre rôle que de masquer leurs doutes sur le fond même, et qui en tout cas semblait surtout emprunté à la politique. Devenus *libéraux* en politique, ce qui était fort raisonnable, à notre sens, ils ne voyaient pas qu'il était illogique de l'être en théologie, tout comme les ultramontains, conservateurs en théologie, ne comprenaient pas qu'il était illogique de leur part de l'être en politique. Ne citons pas de noms. Il y a de très grands esprits dans l'un et l'autre camp ; un Pie et un Dupanloup nous inspirent actuellement le même respect et méritent de notre part une même admiration. Nous n'imiterons pas le P. Lecanuet qui montre peut-être trop ouvertement et trop continuellement ses préférences pour le « parti libéral, » et son peu de sympathie pour l'ultramontanisme. Ces discussions et dissensions au sein d'un magnifique clergé comme celui de France à cette date, nous semblent désormais absolument périmées et même un peu ridicules.

Mais il nous faut revenir maintenant au témoignage du duc de Broglie, dont cette nécessaire digression nous a quelque peu éloignés.

Après les désastres de 1870, lorsque les élections de février donnèrent une majorité écrasante aux monarchistes, l'idée ne vint d'abord à personne que le maintien du drapeau tricolore, sous lequel les royalistes les plus connus et les plus dévoués venaient de servir glorieusement au cours de la guerre, pût faire une difficulté. « Tout le monde pensait que M. le comte de Chambord résoudrait, le moment venu, sans se faire prier, dans le sens attendu par le plus grand nombre de ses partisans, une question qu'il avait lui-même expressément réservée. »

Deux princes d'Orléans avaient été élus députés, le prince de Joinville et le duc d'Aumale. Les députés légitimistes voulurent savoir d'eux quelle serait leur attitude en cas de restauration monarchique. Ils n'hésitèrent pas à répliquer que, si la royauté devait être rétablie, c'était « la monarchie unie dans la maison de Bourbon. » Comme garantie de cet engagement, on leur demanda de faire une visite au comte de Chambord, afin de le reconnaître publiquement comme le chef héréditaire de la dynastie. Ils ne firent aucune difficulté d'accepter cette condition et la majorité vota, le 8 juin 1871, l'abrogation des lois d'exil bannissant les deux branches de la maison de Bourbon. Le comte de Paris, exilé depuis 1848, annonça hautement son intention d'aller présenter ses hommages au comte de Chambord. De fait, celui-ci ayant annoncé sa venue en France dans les premiers jours de juillet, les princes lui firent aussitôt demander dans quel lieu et à quelle date ils seraient admis auprès de lui. « La réponse qu'il transmit au bout de peu de jours fut inattendue, et aussi peu compréhensible, au premier moment, » pour les intermédiaires chargés de cette négociation, « que pour tout autre » : « M. le comte de Chambord faisait savoir à ses cousins qu'il serait heureux de les recevoir, mais que, comme il ne voulait laisser subsister entre eux et lui aucun malentendu, il les priait d'attendre qu'il eût par un *grand acte* qu'il préparait, fait connaître toute sa pensée à la France. »

Les princes, inquiets, communiquèrent cette réponse aux députés royalistes envers qui ils avaient pris des engagements. Ceux-ci ne perdirent pas un instant pour se rendre à Chambord auprès du prince, et ce qu'ils apprirent de sa bouche les jeta dans une véritable consternation.

« J'en eu avis, écrit de Broglie, dès le 7 juillet, par une lettre d'un de mes amis, député, lettre que j'ai sous les yeux et que je copie textuellement : « Il paraît que M. le comte de Chambord prépare, envers et contre tous, un nouveau manifeste où il sera dit que le drapeau tricolore s'étant souillé par son alliance avec la révolution, il faut arborer de nouveau le drapeau blanc. Maillé, Bisaccia, l'évêque d'Orléans se sont mis à genoux devant lui pour le supplier de n'en rien faire. Il tient bon. » J'ai su depuis que cette expression, *mis à genoux*, que je regardais comme emphatique, était littéralement vraie, et que le duc de Bisaccia, entre autres, s'était jeté (au propre et non au figuré) aux pieds du prince en le priant de ne pas repousser le drapeau sous lequel son gendre, le duc de Luynes, servait la patrie, quand la balle des Prussiens l'avait frappé à Coulmiers. Le Prince fut inflexible et le manifeste parut, déclarant que l'héritier de la maison de Bourbon ne consentirait jamais à quitter le drapeau de Jeanne d'Arc et de Henri IV. Double erreur historique, car le drapeau blanc n'était pas connu du temps de Jeanne d'Arc, et l'étendard que la Pucelle portait à Orléans était l'oriflamme fleurdelysée de couleur rouge. Quant au panache blanc de Henri IV, qu'une phrase historique a rendu célèbre, ce n'était pas un drapeau, mais un plumet que le fils de Jeanne d'Albret portait à son chapeau, en qualité de chef des huguenots. »

L'effet de ce manifeste fut immense. De toutes parts on ne parlait que de *suicide* politique, d'abdication volontaire. Thiers, qui à cette date tenait ouvertement pour la « République sans les républicains, » — ce qui n'était pas une idée si sotte en soi, mais seulement prématurée, — prit dès lors position contre les légitimistes. « On m'accuse, dit il, de vouloir fonder la République. Me voilà à l'abri de ce reproche ! Désormais nul ne disconviendra que le fondateur de la République en France, c'est M. le comte de Chambord. La postérité le nommera le Washington français. »

Ces mots étaient dits à M. de Falloux. Le duc de Broglie atteste de son côté que Thiers lui témoigna sa satisfaction en ces termes : « Vous avez vu le manifeste éclos à Chambord. Cela inspirera un

peu de patience aux partis. » A quoi le duc répondit : « Je vous avoue que le suicide du comte de Chambord ne me console pas de la résurrection de M. Gambetta. »

Les députés qui avaient exigé des princes d'Orléans une démarche à Chambord furent les premiers à reconnaître que le manifeste déliait ces princes de leur promesse. Plus de 80 députés légitimistes publièrent dans la *Gazette de France* une déclaration non signée dans laquelle ils répudiaient toute solidarité avec le manifeste du comte. « Le sentiment à cet égard, dit de Broglie, fut unanime et dans un voyage que je fis à Versailles [1], au commencement d'août suivant, pour préparer le mariage de mon fils, je ne rencontrai aucun député, ni de droite, ni du centre droit, qui proposât sérieusement de demander à l'armée française, au nom de la légitimité rétablie, le sacrifice de son drapeau. Le moindre bon sens suffisait pour comprendre que, dans un pays aussi travaillé que le nôtre par l'esprit révolutionnaire, et où malheureusement la fidélité de l'armée ne s'était pas toujours maintenue contre l'émeute, laisser le drapeau national aux ennemis de la monarchie restaurée, c'était préparer d'avance sa chute certaine au premier semblant d'insurrection. »

Un peu plus tard, un autre incident, dont ne parle pas ici le duc de Broglie, vint encore mettre Thiers et l'ensemble du pays aux prises avec les catholiques de la droite. Répondant à un désir exprimé par le Souverain Pontife Pie IX, ces derniers avaient lancé dans le pays une campagne, dont le principe était juste, mais dont l'application ne laissait pas d'être délicate et périlleuse. Ils réclamaient, par voie de pétition, une intervention du gouvernement français en faveur du pape dépossédé de ses Etats. Les évêques s'engagèrent à fond dans cette démarche touchante, mais politiquement contestable. Les partis de gauche usèrent et abusèrent de ce mouvement de pétitions pour représenter les catholiques comme ennemis de la paix. Thiers sentait vivement l'inopportunité de telles manifestations, au point de vue international. Bismarck préparait le Kulturkampf ; il avait la phobie des coalitions ; il ne pouvait manquer de profiter de la circonstance pour ameuter contre la France l'Italie unifiée et, s'il se pouvait, le reste de l'Europe, peu disposée à s'engager dans un nouveau conflit pour le rétablissement du pape. Le jeune royaume d'Italie, très susceptible comme tout ce qui est chancelant, allait avoir à opter entre une France légitimiste, qui semblait menacer son existence, et l'Allemagne bismarckienne, toute disposée à le protéger, par haine de la France et de Rome. Dans ces conditions, un abîme se creusait entre le parti monarchiste et catholique et l'opinion publique en France. Thiers devenait de plus en plus populaire, par ses complaisances pour les hommes de gauche. D'autre part, le temps travaillait pour le parti républicain. Une campagne acharnée se poursuivait dans le pays ; les journaux de gauche raillaient sans pitié l'impuissance des monarchistes à donner à la France un régime définitif ; on s'habituait à la République de fait. On mettait à l'actif de ce régime la conclusion de la paix, la répression énergique de la Commune, l'élan financier en vue de la libération du territoire. La popularité de Thiers profitait puissamment à cette forme de Constitution. Les républicains travaillaient de toutes leurs forces à identifier la République avec l'anticléricalisme, entendu au sens d'exclusion de l'ingérence du clergé des affaires politiques. Dans les campagnes, qui demeuraient fortement attachées à la foi chrétienne et qui ne montraient aucune antipathie pour la monarchie, la propagande républicaine prit une forme simpliste : on se contenta de faire peur aux paysans, en leur représentant la monarchie cléricale comme le retour aux droits féodaux, à la dîme, à tous les privilèges d'avant 1789. Il n'est personne, parmi ceux qui ont fréquenté les paysans de ce temps-là, qui n'ait rencontré chez les meilleurs d'entre eux ces terreurs qui nous semblent grotesques, mais qu'une habile publicité entretenait alors dans les esprits des gens simples.

De fait, les élections aux Conseils généraux, en septembre 1871, donnèrent 2.290 sièges aux républicains contre 650 aux monarchistes. C'était pour ces derniers l'écrasement complet.

Tout espoir pourtant n'était pas perdu. Les royalistes croyaient encore que les faits ouvriraient les yeux à leur chef et qu'il finirait par se rallier au sentiment public. L'évêque d'Orléans essaya de l'éclairer ; il lui écrivit une lettre d'une haute éloquence. Le P. Lecanuet, qui la rapporte intégralement, donne aussi la réponse, d'une cinglante ironie, par laquelle le prince y opposa une fin de non-recevoir.

La phrase essentielle de cette réponse était la suivante : « Il m'est permis de supposer, Monsieur l'évêque, qu'au premier rang des sacrifices regardés comme indispensables pour correspondre aux vœux du pays, vous placez celui du drapeau. *C'est là un prétexte inventé par ceux qui, tout en reconnaissant la nécessité du retour à la monarchie traditionnelle, veulent au moins conserver le symbole de la Révolution.* » C'était dans des formules de ce genre que se révélaient les idées politiques du prince, et il est difficile d'y voir autre chose que l'affirmation de ce droit divin dont il a été parlé plus haut.

Nous retrouvons le témoignage du duc de Broglie, à partir du 24 mai 1873. Le 24 mai, c'est le suprême effort des monarchistes pour arrêter le glissement à gauche. Ce glissement, c'est Thiers, visiblement, qui l'a favorisé.

Thiers a donc été renversé et remplacé par le loyal Mac-Mahon. Le duc de Broglie a pris la présidence du Conseil. Mais comme il a fallu, pour

[1] Il était alors ambassadeur de France à Londres.

renverser Thiers, former une coalition de partis divers, il a été nécessaire de distribuer les portefeuilles aux hommes marquants de ces partis. A l'Assemblée, une évolution se dessinait : « Beaucoup d'hommes monarchiques de naissance et d'antécédents, comme MM. Casimir-Périer, Dufaure, Duchâtel, de Malleville, étaient entrés dans la pensée de fonder, au lieu d'une monarchie libérale, — dont le chef naturel semblait se refuser à ce rôle, — une République dont les institutions pourraient donner des garanties aux intérêts conservateurs. » D'autre part, remarque encore de Broglie, le parti bonapartiste relevait la tête. La plupart de ces hommes cependant, conservateurs devenus républicains ou bonapartistes, avaient voté contre Thiers. Mais on pouvait être sûr que, dès qu'il s'agirait de donner une constitution au pays, leur concours serait difficile et peut-être impossible à obtenir. Après avoir ajourné la restauration monarchique, sur la proposition de Thiers au lendemain de la guerre, puis pour la question du drapeau en juillet 1871, on était contraint de l'ajourner encore, sous le gouvernement de Broglie, par la difficulté de s'entendre sur les moyens de la faire.

Cependant le pays attendait; la Gauche s'agitait ; Gambetta continuait d'être le « commis-voyageur » de la République. Il fallait aboutir à une solution :

« Je considérais, écrit le duc de Broglie, que c'était à la fois le devoir et l'intérêt des monarchistes constitutionnels de tenter, par une démarche ostensible et sincère, un dernier effort pour la restauration de la monarchie. C'était à la fois leur intérêt et leur devoir de faire, pour atteindre ce grand but, tous les sacrifices qui ne toucheraient que leur amour-propre personnel, ou celui des Princes avec qui ils étaient en sympathie : de faire, en un mot, en sorte que si l'entreprise était de nouveau rendue inexécutable, il fût clair, pour les esprits les plus prévenus, que c'était le comte de Chambord qui se refusait à sa fortune et consommait la ruine de sa race, par des exigences dont il restait le seul juge et le seul responsable. De cette manière, il arriverait, de deux choses l'une, ou bien nous réussirions à vaincre les scrupules de M. le comte de Chambord, et alors la restauration pouvait être proposée à l'Assemblée, soit par nous, soit par un autre cabinet, et la partie, jouée avec hardiesse, pouvait encore être gagnée. Ou bien le comte de Chambord demeurerait inflexible dans ses prétentions insoutenables, et alors nous serions libres de chercher quelque autre moyen de salut pour préserver le pays des maux de l'anarchie, et peut-être nos alliés de la droite pure se croiraient-ils eux-mêmes, en conscience, libres de nous prêter leur concours dans cette recherche. »

Cette pensée, fort juste, du duc de Broglie, était aussi celle des ducs Decazes et Pasquier, qui passaient à juste titre pour les meilleures têtes politiques du parti orléaniste. C'est dans ces pensées que de Broglie conseilla au comte de Paris de faire spontanément et sans conditions au comte de Chambord cette visite de famille qui devait consommer la *fusion* et faire éclater au grand jour l'unité reconquise du parti monarchiste français. Le comte de Paris partit pour Vienne et demanda à être reçu à Frohsdorf. Le comte de Chambord consentit de bonne grâce à l'accueillir, sans lui poser d'autres conditions que la reconnaissance du principe de l'hérédité monarchique, en sa personne.

L'entrevue eut lieu le 5 août. Elle fut très cordiale de part et d'autre. Toute la presse d'Europe retentit des détails de cette rencontre. En France, l'émotion fut générale. On put mesurer alors à la fois la profondeur du sentiment monarchique dans le pays et le tort que le manque d'unité avait fait à la maison royale et à tout le parti :

« Je dois dire, écrit le duc de Broglie, que l'impression produite par cette réconciliation de famille, quand elle fut connue en France, dépassa de beaucoup ce que j'en avais attendu. ...Je sentis que la monarchie avait plus de racines en France que je ne croyais, et que le désir de trouver un port après tant d'orages prêtait à ces nobles souvenirs une force inattendue. Si nous eussions pu, en ce moment, faire connaître à la France un programme politique commun aux deux branches de la maison de Bourbon, comme aux deux grandes fractions du parti monarchique, l'opinion publique nous eût entraînés à des résolutions beaucoup plus promptes que nous n'avions pensé. Une convocation immédiate de l'Assemblée eût été réclamée et le gouvernement, au lieu de pousser en avant la majorité, n'aurait eu qu'à la suivre. »

De cet état d'esprit, le duc de Broglie fournit une preuve curieuse. Le maréchal de Mac-Mahon donna, sur ces entrefaites, un dîner à Versailles. Tous les membres de la Commission permanente de l'Assemblée, qui remplaçait celle-ci pendant les vacances, étaient invités. Il y avait parmi eux, naturellement, des membres de la Gauche et même de l'Extrême-Gauche. Le duc de Broglie ne pouvait se mêler à tous les groupes, mais son neveu, d'Haussonville, qui connaissait plusieurs personnes de la gauche, circula parmi eux. Il rapporta à son oncle qu' « il les trouva atterrés, convaincus que la monarchie était faite, presque résignés à la subir sans murmure pourvu qu'elle fût accompagnée d'institutions libérales. »

Mais ils étaient convaincus aussi que la réconciliation n'avait pu avoir lieu qu'au prix d'une explication satisfaisante des déclarations antérieures du comte de Chambord. Le duc de Broglie savait, hélas ! qu'il n'en était rien. Il fit part de ses appréhensions au duc de Bisaccia : « Vous voyez, lui dit-il, comment vont les choses. Mais vous savez, comme moi, que malheureusement rien n'est fait, et que ce feu tombera vite, si l'on vient à apprendre que nous n'avons aucune satisfaction sur le point que vous connaissez. » Le duc n'y contredit pas. — « A vous donc d'agir, reprit de Broglie. Quant à nous, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir. » Le duc de Bisaccia n'y contredit pas davantage, mais l'expression de son visage révéla ses craintes et son embarras. Les plus fidèles amis du comte de Chambord n'avaient sur lui aucune influence, dès qu'apparaissait la question du drapeau.

Le duc de Broglie crut devoir s'expliquer plus ouvertement. Puisqu'il s'agissait de mettre sur pied un programme d'action politique, il estima juste et nécessaire de déclarer ce que son parti et lui-même regardaient comme indispensable au maintien de la monarchie en France. On ne règne pas contre tout un pays. Il n'était pas impossible, ni même difficile de se rendre compte des dispositions les plus répandues dans les milieux influents de la nation.

Si les légitimistes étaient accusés de n'avoir rien appris ni rien oublié, les orléanistes voyaient fort nettement ce que la France attendait. A prendre les choses dans leur fond, une monarchie constitutionnelle ne diffère d'une République que par un sens plus avisé des traditions, un emploi plus attentif des notabilités nationales, c'est-à-dire de toutes ces grandes familles que l'expérience des affaires, les relations de parenté, une sorte d'hérédité du sens politique rend plus aptes que beaucoup d'autres à rendre des services au pays dans les contacts avec les grandes nations européennes, ou dans les grands corps de l'Etat. Les gens sensés en France comprenaient fort bien ces avantages. On était sûr de rallier à une monarchie « libérale » tous ces Français qui oscillaient entre la monarchie et la république, tout prêts à accepter l'une ou l'autre, pourvu qu'elle assurât l'ordre intérieur et la paix dans la dignité à l'extérieur.

« Nous rêvions, a écrit le comte d'Haussonville, d'une France réunie, réconciliée sous l'égide de la monarchie, traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions, éprise de toutes les libertés, au premier rang desquelles nous mettions les libertés religieuses. »

Cette phrase traduit fort bien le programme des orléanistes et notamment du duc de Broglie.

Il prit donc rendez-vous, ainsi que son collègue Beulé, avec leur collègue commun M. Ernoul, qui représentait au ministère le parti de la droite pure.

— « Voilà les princes réunis, dit le duc de Broglie. Mais les partis ne le sont malheureusement pas encore. Vous connaissez, comme moi, les dispositions des diverses fractions de l'Assemblée, et vous savez que celle que nous représentons, M. Beulé et moi, ne donnera jamais les mains à la restauration monarchique, si elle n'est assurée que la royauté établie sera entourée d'institutions constitutionnelles et acceptera le drapeau national. Sur le premier point, les intentions de M. le comte de Chambord ne paraissent pas douteuses, et font espérer qu'il y aura peu de difficultés. Mais sur l'autre, nous ne sommes pas plus avancés qu'il y a deux ans, et vous savez que si son importance est moins grande aux yeux de ceux qui réfléchissent, elle l'est beaucoup davantage pour le gros public, pour le public du suffrage universel, toujours plus frappé des images que des raisonnements. Pour ce public-là, le drapeau blanc est le symbole d'un état social qu'il répudie. En notre qualité de membres du centre droit, nous devons vous dire franchement que, tant que ce point n'est pas réglé, nous essaierions vainement d'amener nos amis à un vote monarchique, et nous ne le tenterons même pas, sûrs de n'y pas réussir. »

Il développa d'autres considérations fort graves. On pouvait s'attendre à des tentatives de résistance de la part des républicains, à des essais d'émeute et d'insurrection. Les ministres responsables de l'ordre public devaient être sûrs de l'armée, et il était impossible d'avoir une assurance de ce côté, si la question du drapeau n'était pas clairement tranchée dès le principe. Il était donc nécessaire, pour les monarchistes, de tirer la chose au clair, de trouver une solution accommodant à la fois l'honneur du prince et les désirs du pays.

Enfin, le duc déclara que le gouvernement en exercice, dont M. Ernoul faisait partie, et dont lui duc de Broglie était le chef, ne pouvait admettre d'être tenu à l'écart des combinaisons grâce auxquelles on espérait aboutir à la restauration, au risque de se trouver à la dernière minute en face de prétentions inattendues et qui pouvaient jeter le pays dans le plus affreux désordre.

Les conversations se poursuivirent entre de Broglie et Beulé d'une part, Ernoul et de la Bouillerie d'autre part, et l'accord s'établit sur les points les plus importants.

Cependant les jours passaient. Le comte de Chambord ne laissait rien connaître de ses intentions. Son silence paraissait de mauvais augure. L'attente, chez ses partisans, se changeait peu à peu en inquiétude. « Les partis adverses, surpris un instant, non découragés, se mirent à l'œuvre. Bonapartistes et républicains reprirent à l'envi le thème usé, rebattu, mais toujours puissant sur les imaginations populaires, des méfaits de l'ancien régime, et agitèrent devant les yeux de la bourgeoisie comme du peuple, le fantôme des nobles et des prêtres. » Dans le monde des affaires, on commença à s'inquiéter des mouvements de l'opinion et le Gouvernement fut invité, de différents côtés, à dire ses intentions. A l'étranger, on ne s'inquiétait pas moins des changements qui pouvaient survenir en France. Bismarck craignait par dessus tout un rapprochement favorable à nos intérêts, sur la base de la communauté de foi religieuse. Il était en plein Kulturkampf et se répandait en commentaires injurieux sur les légitimistes et catholiques de France : « Il n'avait pas cessé depuis le 24 mai, écrit de Broglie, de nous représenter comme les serviteurs d'une politique de réaction cléricale, qui menaçait la paix de l'Europe. C'était, chez lui, moitié feinte, moitié crainte sincère. Engagé dans une lutte aussi insensée que violente contre les catholiques d'Allemagne, il ne pouvait voir qu'avec déplaisir, de l'autre côté du Rhin, un gouvernement où figuraient des catholiques bien connus pour tels. »

Il s'efforça de créer, dans l'Europe ultra-pacifique de ce temps-là, une sorte d'aversion préalable contre le trône d'Henri V. Il fut entendu que son avènement serait le prélude d'une sorte de croisade, tendant au rétablissement de tous les trônes renversés, à commencer par celui du pape, à finir par celui de don Carlos à Madrid, en pas-

sant par le Hanovre, Parme, Modène, Florence et Naples. Et cette crainte ridicule trouvait de la prise même chez des gens sensés. Les républicains en France s'en servaient pour épouvanter les populations.

Et le silence du comte de Chambord se prolongeait, plongeant dans l'embarras et ses fidèles amis et surtout les orléanistes ralliés à sa cause.

Il fallait à tout prix faire cesser cette situation. Le duc Pasquier se chargea de faire comprendre aux légitimistes que l'heure était venue d'agir et que c'était leur devoir de parler haut et ferme. M. de Bisaccia n'hésita pas à répondre que « la seule monarchie possible en France était la monarchie *tricolore*. »

La dernière chance de la monarchie allait donc se jouer. Rarement il y eut dans l'histoire d'un pays une heure plus dramatique que celle-là. Nous étions littéralement « à la croisée des chemins. » Tout l'avenir était engagé dans la décision qui allait être prise et cette décision était suspendue à la pensée et au vouloir d'un seul homme : le comte de Chambord. Nous verrons dans une prochaine étude comment il déçut toutes les espérances qui avaient été mises en lui, et par quel aveuglement étrange il s'obstina, dans une incompréhensible fidélité à ce que le pape Pie IX appelait, — un peu cavalièrement peut-être, — « oune serviette », à laisser passer l'occasion que la Providence lui offrait.

IV

Nous ne terminerons cependant pas le présent article sans rappeler la façon dont le clergé de France s'était alors jeté dans la mêlée, avec la pleine confiance d'une victoire qui ne pouvait apporter au pays que les plus grands avantages, et sans songer peut-être assez aux représailles auxquelles il s'exposait, en cas de défaite.

Le P. Lecanuet relate avec détails les manifestations religieuses de ce temps, en faveur de la monarchie. Il note avec raison que l'un des signes les plus frappants de l'exaltation qui s'empare de certains catholiques à cette date, c'est la quantité de prophéties qui circulent parmi les fidèles. « De nouveaux millénaristes commentent l'Apocalypse, écrit-il, ou le livre de Daniel ; ils y voient décrits les malheurs de la France et du Saint-Siège ; ils annoncent le triomphe définitif du Grand-Pape et la restauration du Grand Roi. Cette exaltation paraît assez sérieuse pour que l'évêque d'Orléans croie devoir la combattre dans un mandement adressé à son clergé [1]. » On se jetait littéralement sur ces publications maladives. Un de ces libelles ridicules, intitulé : *Le grand Avènement, précédé du Grand Prodige*, s'était vendu à 50.000 exemplaires en quelques semaines.

[1] Lecanuet, p. 202. — Le mandement de Mgr Dupanloup avait pour titre : *Lettre sur les prophéties publiées dans ces derniers temps*, 23 mars 1874.

Mais si l'on ne peut que hausser les épaules devant ces manifestations bizarres et ces déviations de l'esprit religieux, il convient d'attacher beaucoup plus d'importance au grand mouvement de supplication publique qui se poursuit alors. C'est qu'il ne s'agit plus ici de pamphlets obscurs, répandus parmi les fidèles à profusion, sans aucune autorisation et contre les volontés formelles des évêques. Il y eut, en 1873, une véritable croisade de pèlerinages, et ce sont les évêques eux-mêmes qui les organisent :

« A leurs appels enflammés, écrit Lecanuet, les multitudes se lèvent et se dirigent vers les sanctuaires les plus vénérés du pays. Pendant le mois de mai, ils vont à Lourdes, à la Salette, à Pontmain ; en juin, à Paray-le-Monial ; plus tard au Mont-St-Michel au péril de la mer, à Ste-Anne d'Auray, à St-Martin de Tours. En voyant passer à travers les rues de nos villes ces foules de pèlerins portant à leur cou le chapelet ou le Sacré-Cœur sur la poitrine, les impies ricanent et accusent le clergé de travailler à la restauration du trône ; les prudents l'accusent de compromettre la religion, de s'abandonner à des espérances chimériques et de faire ainsi le jeu des démagogues. » (P. 202).

L'historien reconnaît du reste qu' « il est bien évident que ces pèlerinages n'ont rien de politique. Les évêques qui les organisent et les président ne cessent de le répéter. Développer le sentiment religieux et prier pour le relèvement de la France, tel est le but qu'on leur propose. »

Cependant, nul ne doute que la situation politique ne préoccupe profondément l'Eglise catholique. Tout le monde sent bien qu'une partie formidable est engagée, dans laquelle les intérêts les plus sacrés des âmes sont l'enjeu. Ce ne sont pas les catholiques qui sont entrés sur le terrain politique, c'est la politique qui est venue les provoquer et les inquiéter dans leurs plus saintes convictions. Les partis républicains ne cessent de menacer le clergé ; leurs journaux s'attaquent à la religion ; leurs publications de toute nature sont en opposition radicale avec la foi chrétienne, avec toute foi religieuse. Faire à ces prêtres, à ces catholiques, à leurs chefs les évêques, le reproche d'avoir désiré un régime de liberté pour leurs croyances, c'est la plus monstrueuse et la plus inhumaine des injustices.

Et pourtant, était-il prudent de se jeter dans la mêlée, alors qu'il était inévitable que les circonstances prêtassent un sens politique à des manifestations d'intention purement religieuse, alors que, sur un point aussi capital que celui du drapeau national, le candidat national au trône refusait de donner les clartés rassurantes que l'on était en droit d'attendre de lui ? L'armée royaliste et catholique ressemblait à une armée dont le chef, par une aberration invraisemblable, se préparerait à exiger de ses soldats, à la dernière minute, qu'ils se servissent d'un fusil démodé, pour combattre l'armement perfectionné de l'adversaire, et, en cas de refus de leur part, à les laisser « se débrouiller » tout seuls, en abandonnant le commandement !

Les supplications solennelles de l'Eglise de France, dont la signification en quelque sorte monarchique ne pouvait échapper à personne, n'eussent été utiles, — sur le terrain politique, cela s'entend, — que si par ailleurs on n'avait pas commis, sur ce même terrain, les plus lourdes erreurs. Il est beau, il est magnifique, il est nécessaire de prier, et de prier comme si Dieu faisait tout. Mais il faut aussi agir, et agir raisonnablement, comme si Dieu ne faisait rien. « Aide-toi, le ciel t'aidera » : nul proverbe n'est plus catholique que celui-là, car, par opposition au protestantisme d'un Luther ou d'un Calvin, la coopération de l'homme avec son Dieu, de l'effort humain avec le secours céleste, appartient à l'essence même de la doctrine catholique. Je comprends donc assez bien ce jugement du publiciste catholique, Jules Delafosse :

« On ne pouvait rien imaginer de plus impolitique que ces démonstrations. Non seulement le peuple résista aux excitations du clergé, mais il en prit ombrage. Il y a au fond de l'âme de ce peuple ordinairement passif, inerte, crédule et docile à toutes les oppressions, un invincible instinct de résistance à la domination politique de l'Eglise. Il aime la religion, mais la théocratie lui fait peur. Cette campagne imprudente et mal accueillie fut cruellement châtiée. C'est d'elle que se prévalut le parti républicain pour inaugurer contre l'Eglise et contre la religion elle-même ce régime de persécution libertine qui est l'un des grands scandales et des grands dangers de notre temps [1]. »

Pour nous, ce n'est pas dans ces représailles que nous trouvons la conséquence la plus fâcheuse de la campagne des pèlerinages de 1873. On peut se demander en effet si rien pouvait accroître la rage des partis républicains, inféodés à la franc-maçonnerie, contre l'Eglise. Mais, après avoir pris ostensiblement la cocarde royaliste, comment le clergé pouvait-il rester assez libre de ses mouvements pour adopter l'étiquette républicaine, lorsque la monarchie se serait avérée impossible, momentanément du moins ? Et si la Providence ne daigna pas écouter de si ardentes prières, ne serait-ce point parce que ces prières étaient viciées, en partie, par la préoccupation de fixer à Dieu même le moyen par lequel il convenait que la religion fût préservée en France ? Nous mettions une trop grande part de notre espoir dans un homme et dans une formule. Nous devions être cruellement punis de n'avoir pas placé toute notre confiance en Dieu seul et de ne pas nous être préparés à suivre, avec décision et foi, les indications que la Providence devait nous donner par les événements eux-mêmes. Du jour où la monarchie devenait irréalisable, par l'inconcevable erreur de son chef suprême, convenait-il de s'obstiner à confondre les intérêts des âmes avec l'avenir en France d'une étiquette politique oblitérée par les faits ?

[1] Cité par Lecanuet, p. 203, note 1, d'après l'ouvrage de Delafosse : *Figures contemporaines*, p. 25.

Du mauvais effet produit alors dans les masses par les manifestations catholiques en faveur de la monarchie, le duc de Broglie nous est aussi témoin. Et son appréciation, plus nuancée que celle de M. Delafosse, nous semble à retenir :

« Les calomnies imaginées sur le caractère futur de la restauration, principalement sur l'influence qu'elle rendrait au clergé dans les affaires temporelles, circulèrent de plus en plus dans les campagnes, propagées sans nul doute, par les agents des partis bonapartiste et révolutionnaire, mais accréditées aussi, il faut en convenir, par l'attitude et les propos imprudents de certains membres du clergé.

« On exploita avec succès, principalement, les pèlerinages, les exercices religieux de toute sorte, qui furent multipliés pendant toute cette saison (on se le rappelle) avec une regrettable ostentation, et où des espérances politiques mal déguisées se mêlaient aux expressions de la piété et même aux formules de la prière. La cause de la religion, celle du pouvoir temporel, et celle de la restauration d'Henri V, étaient mises trop fréquemment, dans ces réunions dévotes, sur la même ligne, comme destinées à triompher le même jour et par les mêmes moyens. Rien n'était *moins adroit* et ne prêtait plus malheureusement le flanc aux ridicules imputations de la presse républicaine. Aussi aucun des organes du parti ne se faisait faute d'exploiter ces *maladresses*, et M. Thiers lui-même, le défenseur éloquent du pouvoir temporel, au Corps législatif, l'un des auteurs de la fameuse loi de 1850, la charte cléricale de l'enseignement, ne dédaigna pas d'y apporter l'appui de son nom. Dans une lettre adressée au maire de Nancy, pour s'excuser de ne pas faire une visite à cette ville, il annonça qu'il allait reparaître à l'Assemblée, afin d'y prendre la défense de la *liberté religieuse* menacée. J'ose affirmer qu'il n'en pensait pas un mot et qu'il savait bien que si quelque chose était mis en péril, c'était la religion elle-même par les imprudentes exagérations des fidèles.

« Aussi est-ce ce péril-là, qui *atteignait plus haut que la cause de la monarchie, plus haut même que celle de la France*, que je crus de mon devoir de conjurer. Pour peu qu'on laissât croire au pays que la restauration d'Henri V et la domination cléricale étaient synonymes, roi, religion, et bientôt société, périssaient dans la même ruine. »

Un homme aussi clairvoyant que le duc de Broglie, et qui sait aussi bien que lui mesurer ses paroles, un homme qui a par ailleurs assez de sens chrétien pour comprendre que la cause de la religion est infiniment plus haute que celle de la monarchie et de la France elle même, peut être cru sur parole, lorsque nous l'entendons affirmer qu'il y eut alors des maladresses commises, de la part du clergé.

Ce furent d'honorables et touchantes maladresses, si l'on veut. Mais quand on a l'honneur de défendre l'héritage sacré de Jésus-Christ, il n'est pas permis d'être maladroit !

Nous verrons, dans une prochaine étude, que le clergé de France eut, hélas ! de plus graves *maladresses* à se reprocher.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Quelle doit être l'attitude d'un catholique vis-à-vis d'un enterrement civil? Quand peut-il y assister? Que penser des braves gens de la campagne assistant à tous les enterrements et *n'osant pas* s'abstenir d'assister à des obsèques purement civiles?

R. — Les enterrements civils sont de plus en plus à l'ordre du jour, car les sectes impies, ennemies de toute religion, cherchent sans cesse à multiplier leurs adhérents, et le laïcisme à outrance doit nous amener logiquement un plus grand nombre d'enterrements civils. Les fidèles eux-mêmes, plus ou moins imbus des principes laïcs reçus à l'école officielle, en viennent, sous le prétexte spécieux de respecter la liberté de chacun, à coopérer même en quelque façon à ces manifestations.

Maintes fois l'*Ami* a répondu à des consultations au sujet de l'assistance aux enterrements civils, notamment en 1910, p. 950. Tant pour venir au secours de nos jeunes abonnés que pour être agréable à plusieurs consultants de l'heure présente, nous reviendrons sur cette question d'utilisation si fréquente.

Tout d'abord, il convient de distinguer plusieurs sortes d'enterrements civils : ceux qui ont été demandés par le défunt ou sa famille, et ceux qui sont imposés par le refus des funérailles religieuses de la part de l'Eglise.

1re Catégorie : L'ENTERREMENT CIVIL DEMANDÉ PAR LE DÉFUNT OU LA FAMILLE.

Une pareille demande, d'où qu'elle vienne (du défunt, qui l'a formulée oralement ou l'a inscrite dans ses dispositions testamentaires, ou de la famille qui interprète les volontés du défunt ou agit d'elle-même), est toujours un péché grave. A l'examiner de près, elle renferme une sorte d'apostasie. Pourquoi, en effet, rejette-t-on les cérémonies de l'Eglise, les rites liturgiques qui sont des prières adressées à Dieu pour le repos de l'âme du défunt? Parce qu'on n'y croit pas, ou, si l'on y croit, par hostilité contre l'Eglise et la religion. Or, n'est-ce pas là un péché grave contre la foi? Pas n'est besoin pour cela d'être inscrit à une société de libre-pensée ou de franc-maçonnerie. Le fait extérieur laisse entendre qu'on est de cœur avec ces ennemis de l'Eglise et qu'on poursuit le même but en employant les mêmes moyens. Cette remarque préalable va nous aider à comprendre la faute de ceux qui assistent à des enterrements civils de cette catégorie.

Acte d'apostasie au moins extérieure, l'enterrement civil volontairement demandé tombe sous le coup des censures de l'Eglise. Nul ne saurait y coopérer sans participer au péché contre la foi et sans donner du scandale. Le Saint-Office, le 7 juillet 1864, a donné la décision suivante : « Funeribus acatholicorum aut mere civilibus non licet catholico interesse, nisi ex causa gravi et in iis circumstantiis ubi præsentia sit materialis, atque merum urbanitatis signum, non vero favor errori præstitus. » Le Code n'a pas retenu la mention des obsèques purement civiles, mais il est évident que la ligne de conduite indiquée à l'égard des funérailles des acatholiques vise implicitement ceux qui pratiquement doivent leur être assimilés. Citons le can. 1258, § 2 : « Tolerari potest præsentia passiva seu mere materialis, civilis officii vel honoris causa, ob gravem rationem ab episcopo in casu dubii probandam, in acatholicorum funeribus, nuptiis similibusque solemniis, dummodo perversionis et scandali periculum absit. » Il est donc gravement défendu d'assister aux obsèques purement civiles, en raison de la coopération et du scandale donnés.

Voilà la règle générale : défense absolue. Mais y a-t-il toujours coopération et scandale dans l'assistance à un enterrement civil?

Les théologiens distinguent la coopération formelle et la coopération matérielle, ou encore active et passive.

Il est évident qu'il ne saurait être question d'une coopération formelle. Le fidèle qui dans son cœur donnerait à son assistance le sens d'une approbation, commettrait le même péché que le demandeur de funérailles civiles.

Reste la coopération *matérielle*, la plus fréquente chez les fidèles qui assistent à un enterrement civil. Peut-elle être *tolérée ?*

En principe : non encore. En fait : oui, mais *positis ponendis*, à certaines conditions.

Non, en principe. Car extérieurement le geste accompli équivaut à une approbation au moins négative, et qui, sans autre explication, demeure scandaleuse. Or le chrétien, d'une part, est tenu de ne pas causer le scandale, en vertu de la loi de charité à l'égard de son prochain, et, d'autre part, doit professer sa foi, en certains cas, extérieurement : quand l'honneur de Dieu l'exige ou le salut du prochain.

Oui, en fait, si des raisons graves et manifestes donnent clairement une autre signification au geste accompli et suppriment le scandale. Ce sont ces raisons qu'ont prévues les documents ecclésiastiques cités plus haut : les devoirs de civilité imposés par la situation, les convenances, etc.

Mais dans l'appréciation de ces raisons les avis seront souvent partagés. D'où les divergences dans la pratique. Et dès lors qu'entre dans l'appréciation la raison du scandale qui est tout à fait relatif, on ne saurait donner une ligne de conduite générale s'appliquant invariablement à tous les cas. Il faudra donc examiner chacun de ceux-ci en particulier. Cependant, pour aider nos lecteurs à porter leur jugement, le cas échéant, nous distinguerons encore deux sortes d'enterrements dans notre catégorie.

a) L'enterrement civil volontaire doit revêtir le caractère d'une manifestation anti-religieuse formelle.

Nous nous expliquons par un exemple. Au décès d'un de leurs congénères, libres-penseurs et francs-maçons accourent avec leurs insignes, dont ils décorent le cercueil et le corbillard. Le cortège doit se dérouler, bannières déployées, présidé par un chef notoire de la secte qui, sur la tombe, prononcera un discours dont le titre annoncé sur les lettres de faire-part dit assez l'intention haineuse et perverse. Il est manifeste que ce qu'on a voulu, c'est une démonstration d'impiété, une glorification de la libre-pensée ou de la franc-maçonnerie, une insulte à l'Église catholique. Dans ces conjonctures, quelle signification donnera-t-on à l'assistance, même passive, matérielle, d'un fidèle qui au dedans de lui-même réprouve le sectarisme? Et quelles raisons ce fidèle pourrait-il alléguer pour excuser seulement sa conduite ?

Il n'est pas une seule raison qui puisse excuser, à fortiori légitimer l'assistance à un tel enterrement, sinon la violence. Mais alors ce n'est plus le motif d'homme libre, c'est la raison de l'esclave.

Libres, hélas ! tous les hommes ne le sont pas. Il en est qui sont soumis à d'autres et doivent obéir par nécessité. Ceux-là seulement seront excusés de participer à une manifestation d'impiété telle que le susdit enterrement civil. Quels sont-ils ? Les employés des pompes funèbres, dont la participation toute matérielle ne crée de scandale pour personne, parce qu'ils sont obligés par leur contrat de travail qui est leur gagne-pain, et qu'ils rendent un service humain, nécessaire à la société : il faut bien porter les morts en terre. Qui encore ? Les soldats, les agents, les fonctionnaires commandés de service, parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, et tout le monde le sait bien. Y en a-t-il d'autres ? Plus on s'éloigne de la raison de contrainte, plus ils sont difficiles à trouver. Et pourtant la nécessité morale est aussi une contrainte. Nous excuserions encore ceux qui seraient exposés à un grave dommage, comme de perdre la place qu'ils occupent et qui est leur gagne-pain, ceux qui sont sous la dépendance d'un maître qui leur tiendra certainement rigueur de leur absence, s'opposant, par exemple, à leur avancement légitime.

Mais qu'on y prenne garde : il faut que le dommage prévu pour ces derniers soit moralement certain, et non problématique. Car les peureux et les pusillanimes sont légion depuis que le feu « régime des fiches » a terrorisé les fonctionnaires. Et encore pour éviter le scandale, si leur présence n'est pas manifestement excusée par une raison évidente, nous demanderions de leur part une déclaration qui serait la profession de foi neutralisant la signification obvie d'approbation inhérente à leur geste. Il leur suffira pour cela de dire qu'ils sont forcés d'assister à cet enterrement qui leur déplaît souverainement.

Quant à ceux qui assistent simplement par peur de déplaire, alors qu'ils n'ont pas de très graves intérêts en jeu, nous ne les excusons pas du tout, objectivement s'entend. Ils commettent un péché matériel grave.

b) L'enterrement civil volontaire ne doit pas revêtir le caractère d'une manifestation anti-religieuse formelle.

Tout enterrement civil volontaire est bien par lui-même un acte d'impiété, partant une manifestation anti-religieuse. Mais, dans notre hypothèse, on ne veut pas lui donner ce caractère. C'est l'enterrement, par exemple, d'un homme qui, durant sa vie, n'a jamais pratiqué la religion, se vantait de n'en pas avoir, mais n'était ni libre-penseur inscrit à la secte, ni franc-maçon. Logique avec lui-même, il a demandé des funérailles civiles, laïques, parce qu'il était laïc. On l'enterrera donc civilement, par les seuls soins des pompes funèbres, mais sans autre apparat, sans bannières, sans insignes, sans discours, sans rien.

En principe toujours, on ne peut assister à ces obsèques. Mais en fait les raisons excusantes feront tolérer, comme tout à l'heure, la présence passive de certains fidèles. Et comme la note d'impiété est moins accentuée, le scandale sera moins grand aussi, et les raisons excusantes susceptibles de s'étendre à un plus grand nombre.

Nous excuserons les mêmes que précédemment, d'abord. Et nous ajouterons ceux qu'on peut faire rentrer dans la catégorie des excusés *civilis officii vel honoris causa,* pour de graves raisons toujours, ne l'oublions pas. Car tous ceux qui ont assez d'indépendance et de liberté pour n'être pas moralement contraints ne doivent pas facilement faire appel aux règles de la bienséance ou de la civilité pour assister à un enterrement civil. Et tous ceux aussi qui peuvent tourner la difficulté doivent s'y employer. Ainsi nous réprouvons l'assistance de ceux qui auraient suffisamment donné aux convenances en faisant une visite à la famille, à la demeure du défunt, en assistant simplement à la levée du corps. Et voilà qui restreint singulièrement le nombre des fidèles excusés réellement, s'il ne se réduit pas à ceux que nous avons précédemment indiqués.

Qui ajouterons-nous alors ? Les parents, les amis, les domestiques, ceux que des liens particuliers attachaient au défunt ou à sa famille. Ceux-là, disons-nous, parce qu'on comprendra qu'ils y sont moralement obligés. Les proches parents, étant donnée la mentalité moderne, dans les grandes villes et les centres ouvriers en particulier, seraient plutôt blâmés d'avoir méconnu les liens du sang. Les domestiques sont censés continuer le service qu'ils rendaient au défunt pendant sa vie. Les amis viennent consoler la famille dans le deuil qui est toujours une épreuve dure à la nature humaine. Nous les excuserons, mais est-ce à dire que nous verrons leur assistance d'un œil si favorable ? Non ! Et nous préférerions cent fois voir les fidèles plus sévères dans l'appréciation des motifs qu'ils croient les autoriser, se rapprocher du principe qui défend l'assistance aux enterrements civils, et ne descendre dans le